

*Direction du personnel,  
des services et de la modernisation*

**Arrêté du 29 avril 2003 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions locales de réforme compétentes à l'égard des ouvriers affiliés au régime spécial de pensions**

NOR : *EQU0310080A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret n° 65-836 du 24 septembre 1965 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu le décret n° 67-711 du 18 août 1967 fixant les conditions d'application du régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2003 fixant au 13 mai 2003 la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions locales de réforme compétentes à l'égard des ouvriers affiliés au régime spécial de pensions défini par le décret n° 65-836 du 24 septembre 1965,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions locales de réforme compétentes à l'égard des ouvriers affiliés au régime spécial de pensions défini par le décret n° 65-836 du 24 septembre 1965 est reportée au 20 mai 2003.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Fait à Paris, le 29 avril 2003.

*Le ministre de l'équipement,  
des transports, du logement,  
du tourisme et de la mer,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Pour le directeur du personnel,  
des services et de la modernisation  
empêché :  
*Le directeur-adjoint du personnel,  
des services et de la modernisation,*  
G. Janin